

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2017-2020**

Nom de la compétition : LES 150 MILLES DE L'ATLANTIC YACHT CLUB

Date : 18 au 19 juillet 2022

Lieu : Port-Louis / Bénodet

Autorité Organisatrice : Atlantic Yacht Club

Grade : 5B

Préambule :

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile compétition ou leur licence Club FFVoile accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an accompagné d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle devront présenter une autorisation valide délivrée par la FFVoile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les Règles de la jauge Classique Handicape (JCH).
- 1.4 Les règles du Challenge Classique Manche Atlantique (CCMA) en vigueur.
- 1.5 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra
- 1.6 Coucher du soleil 22H00 et du lever du soleil 7H00

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel d'information est situé à la capitainerie de Port-Louis et au Yacht Club de Bénodet. Les Instructions de course seront disponibles en version électronique sur le site www.atlantic-yachtclub.com

3. CANAL VHF

Le canal de course sera précisé au moment du briefing le 18 juin 2022. Ce canal devra être veillé simultanément au canal 16 (double veille).



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mât de pavillons est situé à la capitainerie de Port-Louis.
- 4.2 *60 minutes* entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4

5. PROGRAMME DE LA COURSE

La course se déroulera selon le programme suivant :

Vendredi 17 Juin : 15 h00 confirmation et validation du dossier d'inscription. Remise des instructions de courses. Lieu : capitainerie

- : 19 h00 Cocktail de bienvenue Quai de la Pointe
- : 20 h00 Diner des équipages-Restaurant Tam Pouce

Samedi 18 Juin : 09h 00 confirmation et validation du dossier d'inscription. Remise des instructions de courses
 10h00 : Briefing skipper
 12h00 Départ de la course en rade de Lorient à destination de Bénodet

Dimanche 19 Juin : 15 h00 Remise des prix, Yacht Club de l'Odet

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon C.

7. LE PARCOURS

- 7.1 Le numéro de parcours sera communiqué lors du briefing.
- 7.2 *Les portes ou les marques à contourner et les marques d'auto-pointage sont précisées dans la définition du parcours (voir annexe parcours)*
- 7.3 **Auto-pointage : aux marques notées auto-pointage, les concurrents doivent obligatoirement noter leur heure (heure GPS) de passage et l'envoyer à l'organisateur par texto au 07 83 28 27 01 Exemple de texto : Nom bateau – la jument – 2h37'46''**

8. MARQUES

- 8.1 La marque de départ est une bouée cylindrique jaune.
Voir Annexe parcours
- 8.2 Pointage officiel à une marque

Le Comité de Course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe "Pointage officiel à une marque"** (ceci modifie la règle 32).

9. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont indiquées sur les cartes de navigation (Carte SHOM 7067 ; 7068 ; 7031 ; 7032).

10. LE DEPART

10.1 La ligne de départ sera située entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ.

10.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30 *minutes* après son signal de départ sera classé DNS.

11. Procédure de départ

Les départs de la course sera donné en application de la règle 26 des R.C.V, modifiée comme suit :

- H - 5 minutes : Signal d'avertissement : envoi des pavillons de classe.
- H - 4 minutes : Signal préparatoire : envoi du pavillon « Z »,
- H - 1 minute : Dernière minute : affalé du signal préparatoire.
- H - 0 minute : Signal de Départ : affalé des pavillons de classe

La règle 28.1 des RCV est modifiée comme suit :

a) Pour des raisons de sécurité, un bateau OCS ne pourra pas revenir prendre son départ, il n'y aura pas de rappel individuel. Le bateau se situant du côté parcours de la ligne de départ au moment du départ (OCS), recevra une pénalité de **1 Heure** sur son temps de course, sans instruction.

b) Ceci modifie les RCV 29.1, 30.1, 30.2

12. L'ARRIVEE

Chaque participant devra obligatoirement effectuer son pointage au passage du côté requis de la marque d'arrivée et adresser un texto au 07 83 28 27 01 La ligne d'arrivée sera située entre la bouée de chenal « Basse Rousse » et une bouée tétraédrique rouge mouillée dans l'Est de la première.

Pour la course chaque concurrent doit s'annoncer par **VHF** ou à défaut de communication VHF par GSM à 10 milles de la ligne d'arrivée. **Contact pour les arrivées : 07 83 28 27 01**

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

14.4 La RCV 55 est modifiée par l'ajout suivant :

- cependant le rejet d'élastiques ou de brins de laine lors de l'envoi d'une voile ne sera pas considéré comme enfreignant la règle 55.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

Heure de fermeture de la ligne d'arrivée : **Dimanche 19 juin 2017 à 12H.**

Les bateaux manquants à l'arrivée seront classés « DNF » (hors Abandon).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Le secrétariat du jury est situé au Yacht Club de l'Odet
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 *minutes* après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour ou après la fermeture de ligne d'arrivée (voir §15).
- 16.3 La salle du jury est située au Yacht Club de l'Odet

17. CLASSEMENT

- 17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition
- 17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés au minimum 1H30 avant le départ de la course.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 L'émargement à la sortie et au retour se fera selon les modalités suivantes :

Emargement départ est réalisé par le Comité de Course auprès du bateau le 18 juin, à l'issue du briefing, à la capitainerie

Emargement arrivée est réalisé lors de l'arrivée du bateau défini par le §13, ou lors de sa déclaration d'abandon.

- 18.2 Un bateau qui abandonne doit **obligatoirement** le signaler au comité de course aussitôt que possible au 07 83 28 27 01
- 18.3 Canal VHF utilisé en course : **le canal sera préciser lors du briefing du samedi 18 juin 2022.**
- 18.4 **Le port du gilet est obligatoire pour chaque équipier durant tout le temps de l'événement dès lors que le bateau n'est plus au ponton.**
- 18.5. COMMUNICATION AVEC L'ORGANISATION

Les concurrents sont tenus de garder en veille 24/24 les deux GSM enregistrés lors de l'inscription et de Vérifier régulièrement l'arrivée de nouveaux messages textes et vocaux.

Numéros de téléphone pour le suivi de course : **07 83 28 27 01**
 l'Organisation est susceptible d'utiliser ce moyen de communication pour annoncer une réduction de parcours, l'annulation de la course ou toute autre information qu'elle jugerait utile. Toute réception de message doit être confirmé par un texto envoyé en retour à l'organisateur.
 (Ex : nom du bateau – reçu message réduction parcours)

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Chaque bateau doit posséder à bord l'équipement de sécurité obligatoire tel qu'imposé par la réglementation nationale de l'Etat du pavillon auprès duquel il est immatriculé.

20. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Aucune publicité autre que celle fournie par l'organisateur n'est autorisée..

21. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

22 DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et ou corporel). Chaque concurrent s'engage à n'embarquer que des personnes possédant une licence FFVoile et à jour de leur certificat médical.

23. COVID-19

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'admission et éventuellement d'annuler l'épreuve sans que sa responsabilité puisse être recherchée.

En s'inscrivant à la course chaque concurrent atteste avoir connaissance de la réglementation applicable à la prévention des risques liés au COVID-19 et de ce fait être conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique dits « gestes barrières » à observer à tout moment et en toutes circonstances ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministre des sports ;
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne notamment en navigation sur une voilier en équipage ou en toute autre situation de proximité de moins d'un mètre sans les protections adéquates ;
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'Autorité Organisatrice ne peuvent garantir une protection totale contre les risques liés au COVID-19 et qu'en conséquence sa responsabilité n'est pas susceptible d'être recherchée.
- Que ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents et des personnes qui les accompagnent.

24. PRIX

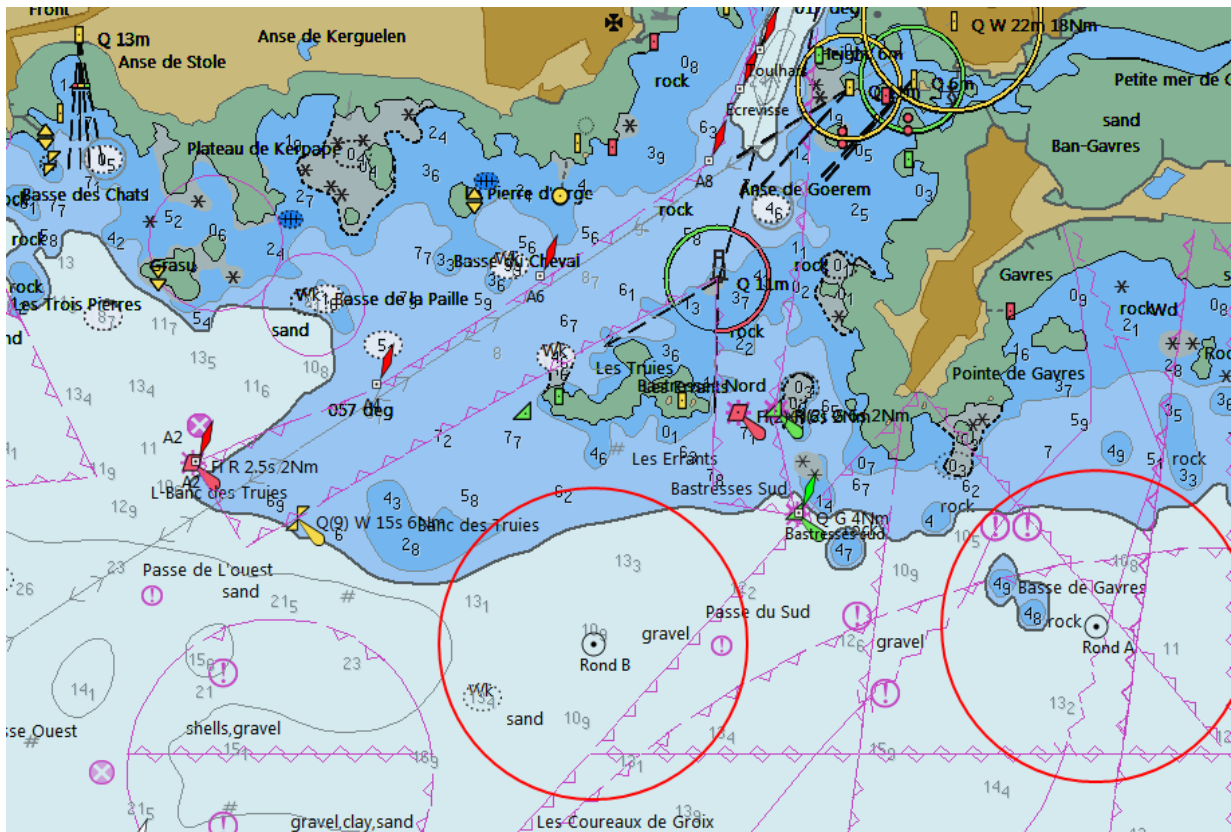
Des prix seront distribués à la remise des prix le Dimanche 19 juin 2022 à partir de 14h.

Arbitres désignés :

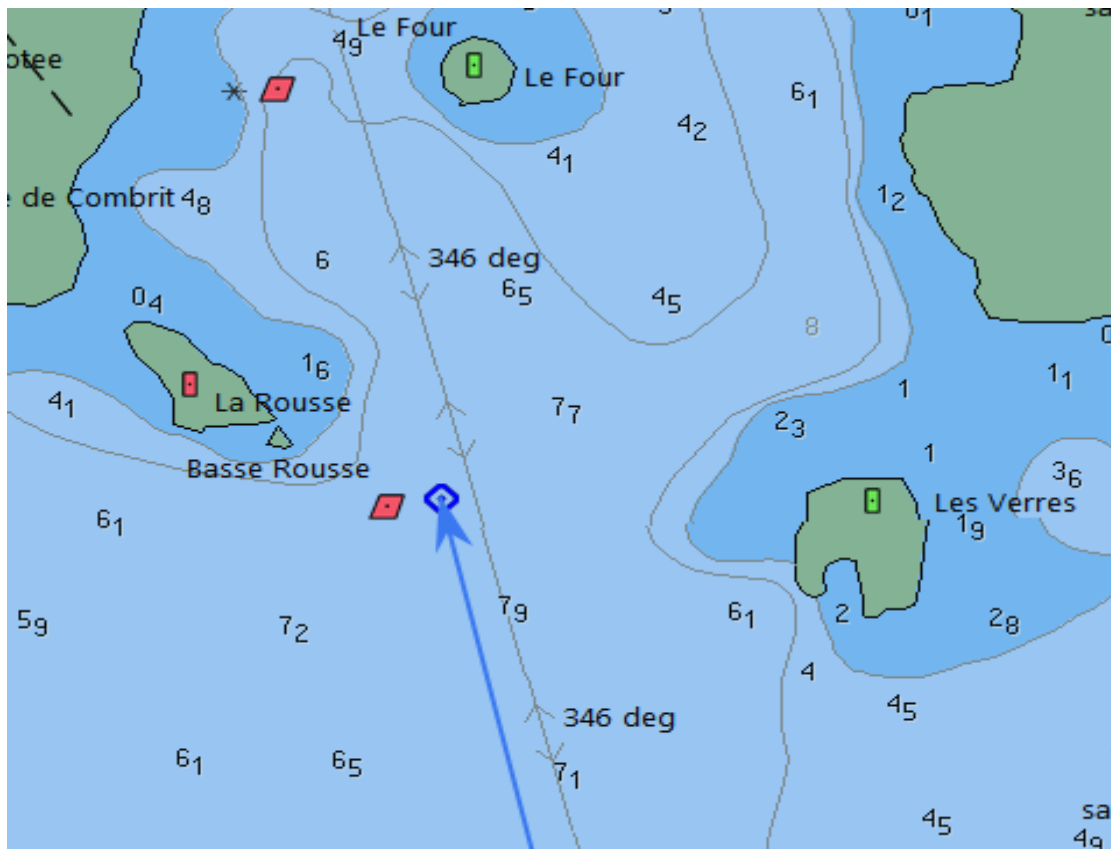
LE NEURES André - Président du comité de course

LOZACHMEUR François - Président du jury

Zone de départ :



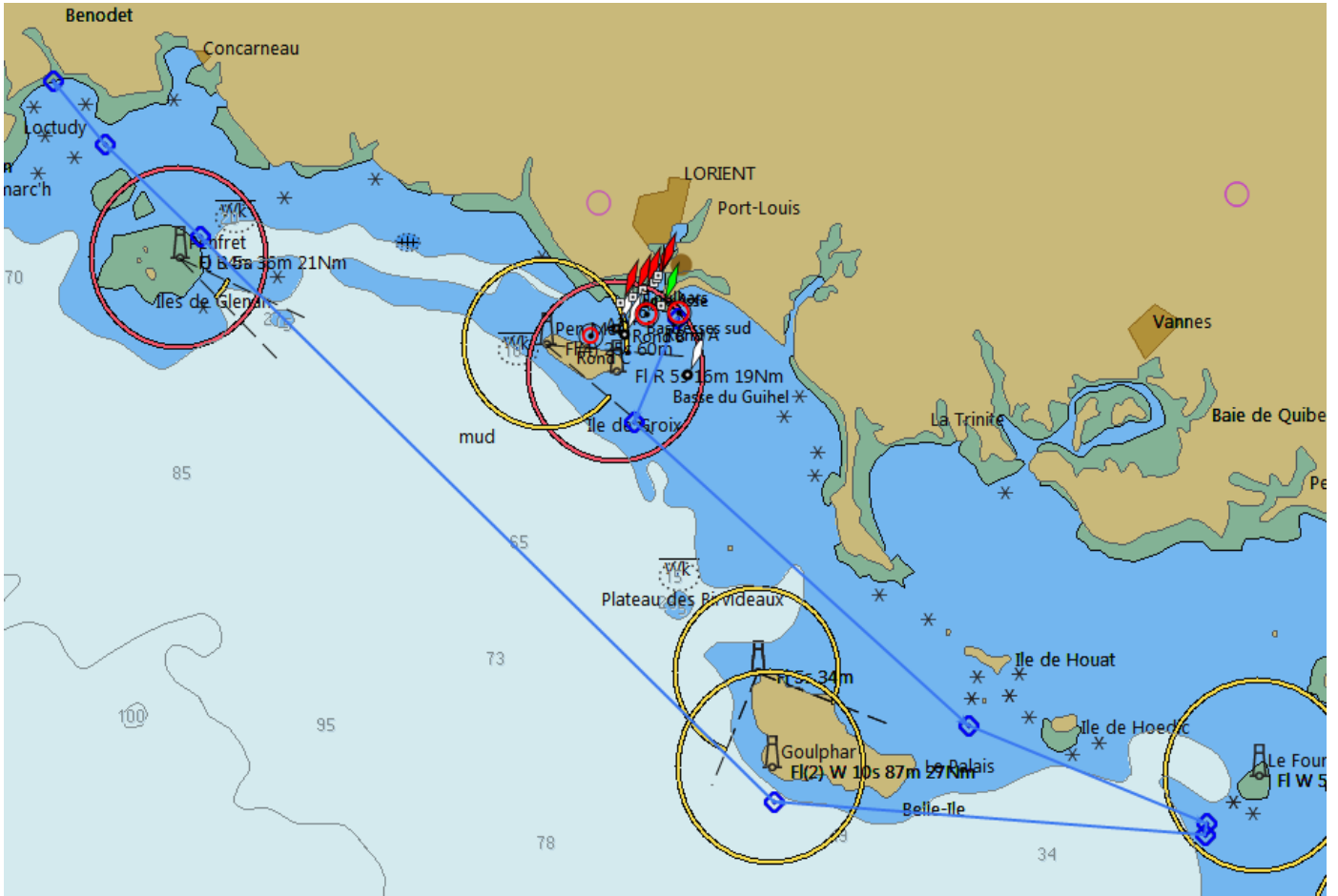
Zone d'arrivée :



ANNEXE « PARCOURS »

"**auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

PARCOURS N°1

**PARCOURS N°1****Longueur 112 Milles**

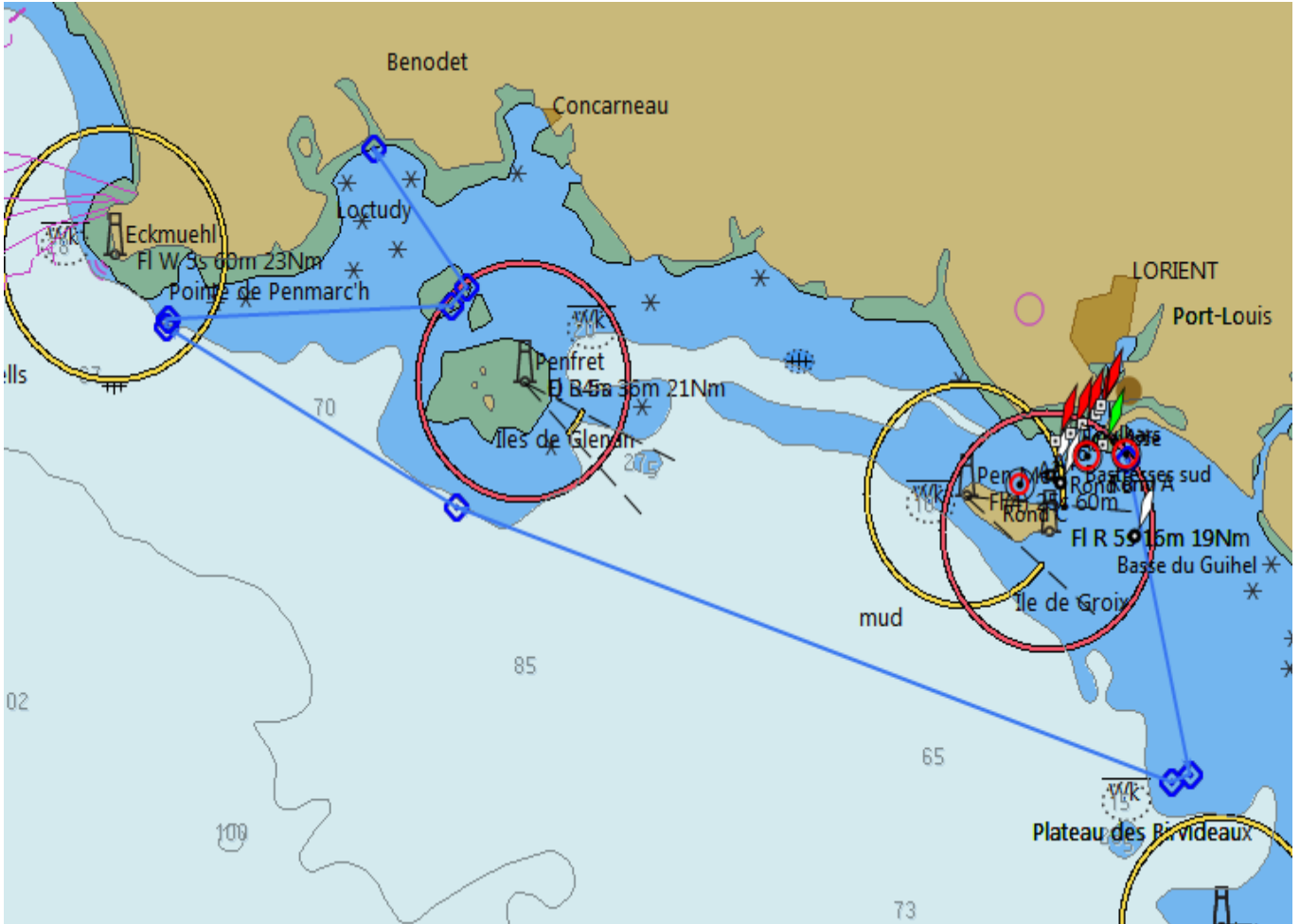
	Latitude	Longitude	Marques
Départ Bastresses Sud ZONE A ou B			
Card Sud des Chats	47°35,75N	003°23,57W	Contourner et laisser à Bâbord
Card Ouest Basse Capella (Four) auto pointage	47°15,64N	002°44,71W	Contourner et laisser à Tribord
Belle ile			Laisser à Tribord
Ile de Glénan			Laisser à Bâbord
Card Sud La Voleuse auto pointage	47°48,76N	004°48,76W	Laisser à Tribord
Arrivée entre la Bouée Lat Basse Rousse et la Bouée Tétraédrique Rouge			

"***auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

ANNEXE « PARCOURS »

"*auto-pointage" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

PARCOURS N°2

**PARCOURS N°2****Longueur 79 Milles**

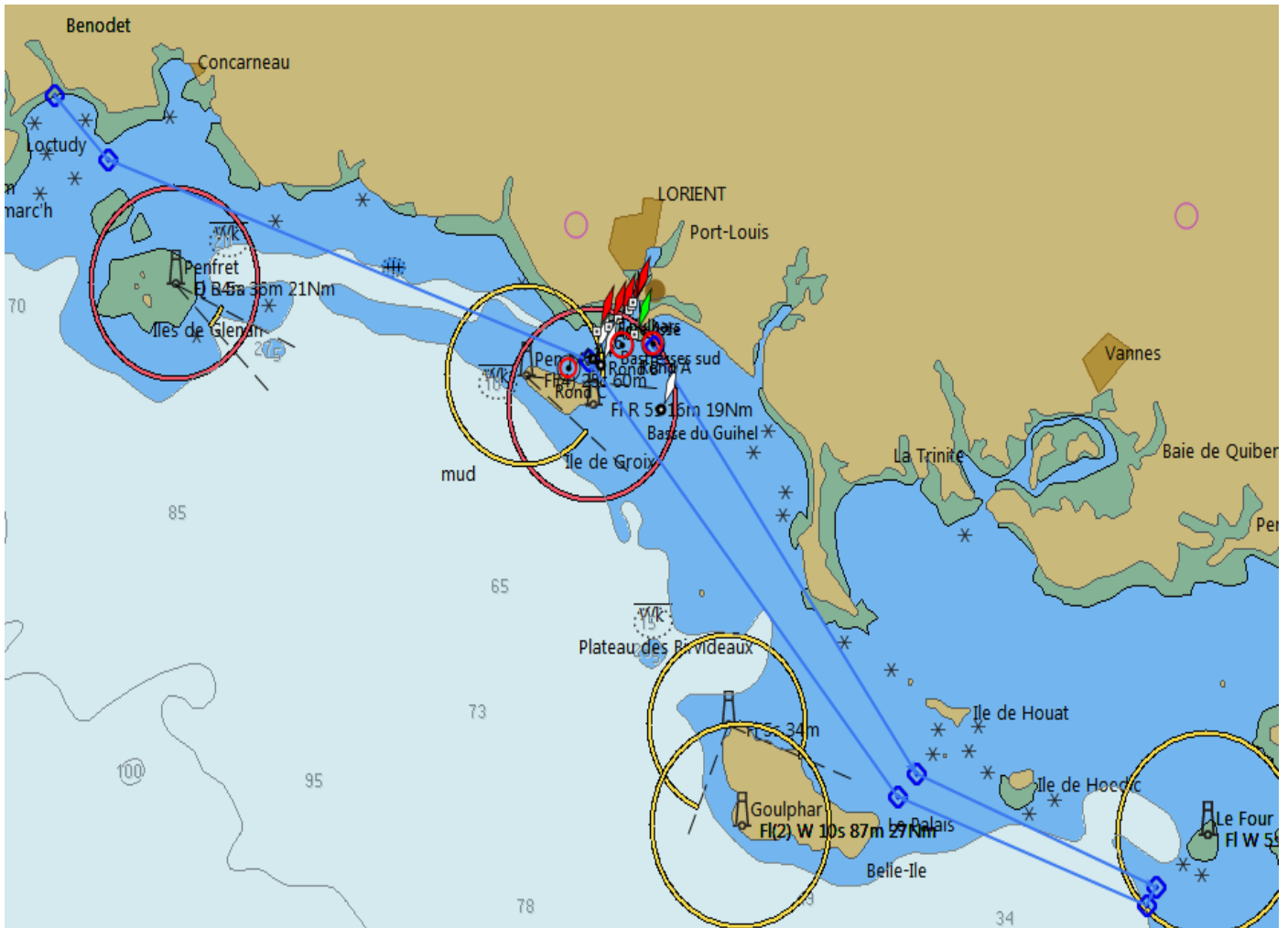
	Latitude	Longitude	Marques
Départ Bastresses Sud ZONE A ou B			
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Contourner et laisser à Tribord
La jument de Glénan			Laisser à Bâbord
Card Sud Spineg « auto pointage »	47°45,19N	004°18,90W	Contourner et laisser à Tribord
Card ouest Rouge de Glénand	47°45,50N	004°04,00W	Laisser à Bâbord
Card Nord Les Grand Pourceaux	47°45,98 N	004°00,64W	Contourner et Laisser à Bâbord
Arrivée entre Lat Basse Rousse et la Bouée Tétraédrique Rouge			

"*auto-pointage" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

ANNEXE « PARCOURS »

"**auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

PARCOURS N°3

**PARCOURS N° 3**

Longueur 88 Milles

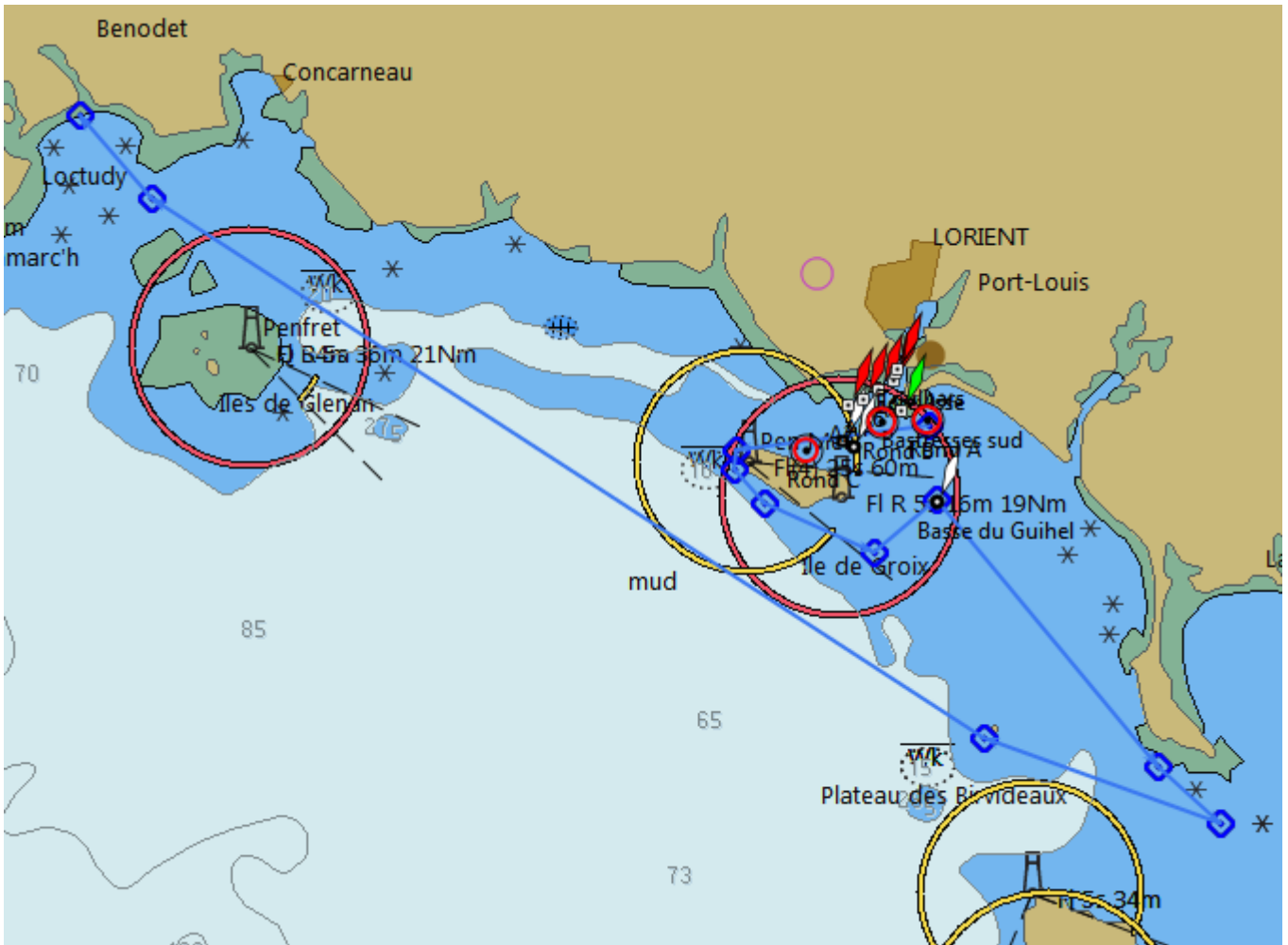
	Latitude	Longitude	Marques
Départ Bastresses Sud ZONE A ou B			
Ile de Houat , Hoedic			laisser à Bâbord
Card Ouest Basse Capella (Four) <auto pointage>	47°15,64N	002°44,71W	Contourner et laisser à Tribord
Belle ile et ses dangers			Laisser à Bâbord
Ile de Groix			Laisser à Bâbord
Card Sud La Voleuse	47°48,76N	004°02,48W	Laisser à Tribord
Arrivée Lat Basse Rousse et La Bouée Tétrédrique Rouge			

"***auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

ANNEXE « PARCOURS »

"**auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

PARCOURS N°4

**PARCOURS N° 4**

Longueur 82 Milles

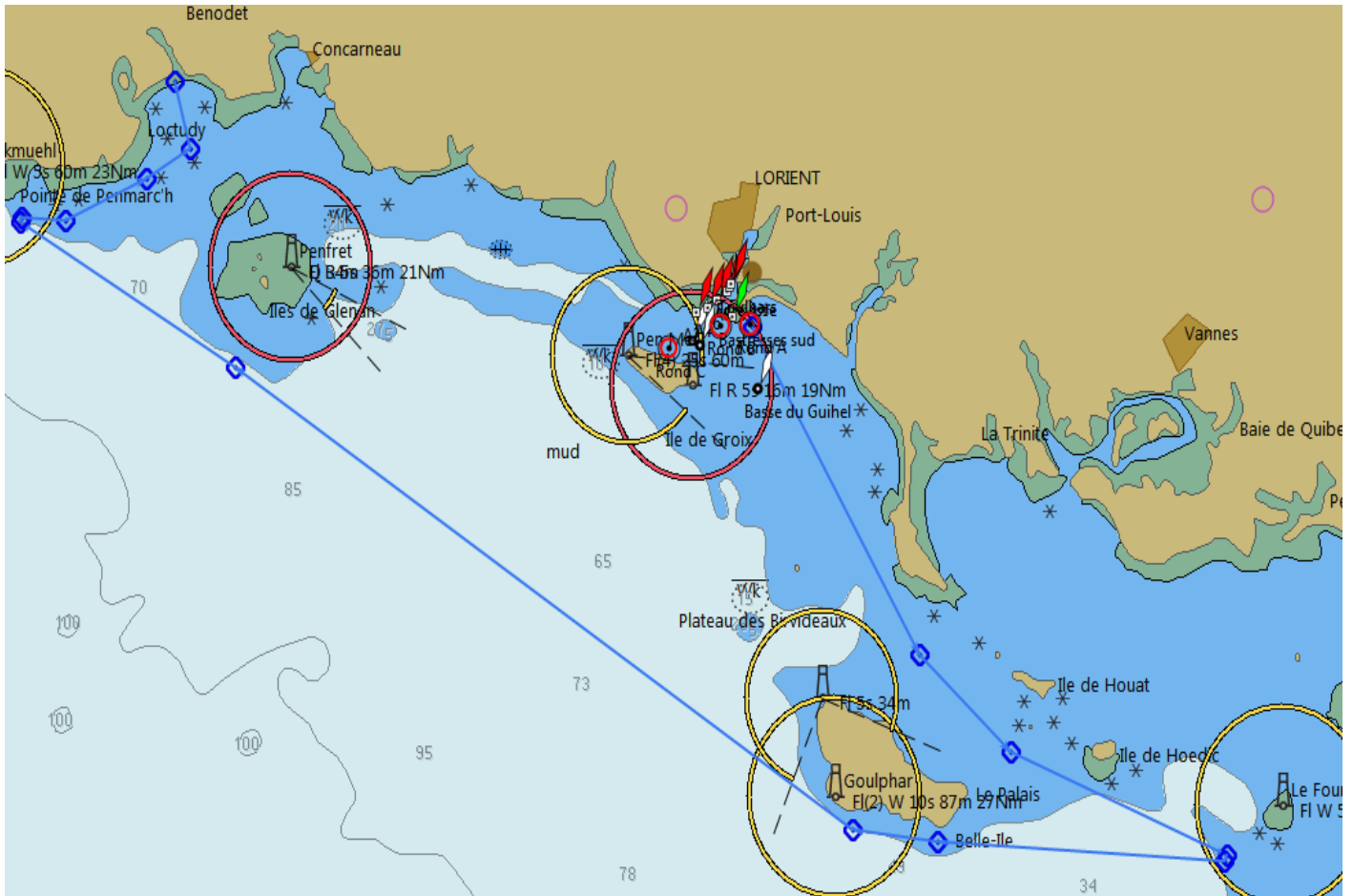
	Latitude	Longitude	Marques
Départ Bastresses Sud			
Pen Men (Groix)			Laisser à Bâbord
Ile de Groix			Laisser à Bâbord
Card Sud des Chats	47°35,75N	003°23,57W	Laisser à Bâbord
Basse du Guihel	47°37,44N	003°20,10W	Contourner et laisser à Tribord
Card Sud Gouée Vass	< auto pointage >	47°25,74N 003°04,92W	Contourner et laisser à Tribord
Plateau des Birvideaux	47°29,16N	003°17,54W	Laisser à Tribord
Ile de Groix			Laisser à Tribord
Card Sud La Voleuse	47°48,76N	004°02,48W	Laisser à Tribord
Arrivée entre Lat Basse Rousse et La Bouée Tétraédrique Rouge			

"***auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

ANNEXE « PARCOURS »

"**auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2

PARCOURS N°5

**PARCOURS N°5**

Longueur 124 Milles

	Latitude	Longitude	Marques
Départ Bastresses Sud ZONE A ou B			
Ile de Houat , Hoedic			laisser à Bâbord
Card Ouest Basse Capella (Four) <auto pointage>	47°15,64N	002°44,71W	Contourner et laisser à Tribord
Belle ile et ses dangers			Laisser à Tribord
Ile de Groix			Laisser à Tribord
Card Sud Spineg <auto pointage>	47°45,19N	004°18,90W	Contourner et laisser à Tribord
Arrivée entre Lat Basse Rousse et La Bouée			
Tétraédrique Rouge			

"***auto-pointage**" signifie que vous devez réaliser un pointage conformément à l'article 7.2 et 8.2